Saint-Paul d'Abbotsford

AVIS PUBLIC

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAUL-D'ABBOTSFORD

EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ :

Demande de dérogation mineure

CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 612-2018

QU'il y aura une séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford, le mardi, 10 mars 2026 à 19 h à la salle du conseil au 980, rue Principale Est à Saint-Paul-d'Abbotsford.

QU'au cours de cette session, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure au règlement de zonage 612-2018 fait par Sébastien Tessier concernant la diminution de la distance des équipements mécaniques d'une piscine et la superficie d'un pavillon de piscine situé au 237, rue des Cardinaux.

QUE la présente demande de dérogation mineure est à l'effet de permettre au demandeur une distance de 1 mètre entre les équipements de piscine et la limite de terrain, alors qu'une piscine, incluant ses équipements accessoires, doit respecter une distance minimale de la ligne de terrain de 2 mètres.

QUE la présente demande de dérogation mineure est aussi à l'effet de permettre au demandeur une superficie d'implantation de 47,38 mètres carrés pour un pavillon de piscine, alors que la superficie maximale d'implantation d'un pavillon de piscine est de 10 mètres carrés.

QUE cette demande de dérogation mineure ne semble pas porter préjudice à autrui.

DONNÉ à Saint-Paul-d'Abbotsford, ce 25e jour du mois de février deux mille vingt-six.

_____

Jean-Raphaël Cloutier

Directeur général